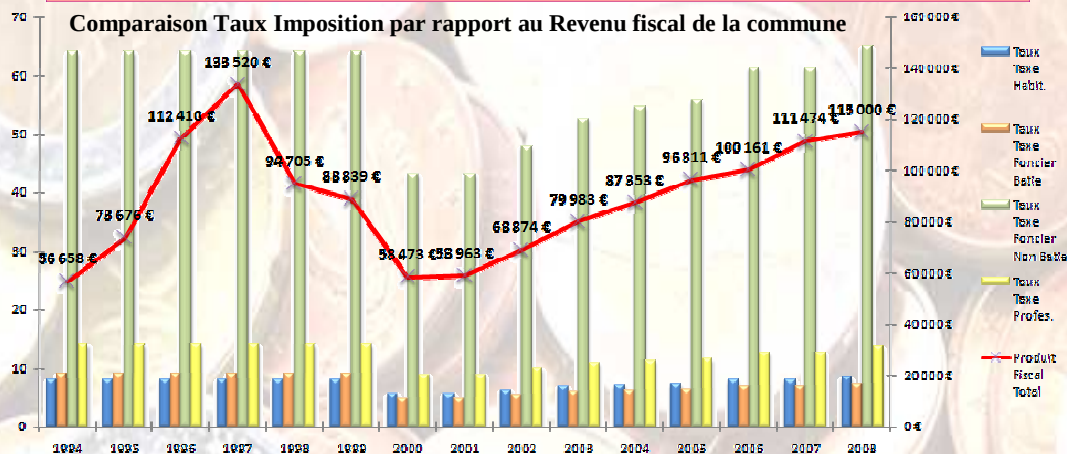




Année	1994 à 1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Taux TH	8,00	5,60	5,60	6,22	6,83	7,10	7,24	7,95	7,95	8,40
Taux FB	9,00	4,85	4,85	5,38	5,90	6,14	6,26	6,87	6,87	7,31
Taux TFNB	64,00	43,08	43,08	47,83	52,53	54,63	55,72	61,19	61,19	64,54
Taux TP	14,00	8,87	8,87	9,85	10,81	11,24	11,46	12,58	12,58	13,64

Comment la commune calcule le revenu fiscal de la commune ?

Revenu Fiscal = Base fiscale x Taux Voté. On additionne ensuite le résultat des 4 revenus fiscaux obtenus.

Le montant des revenus fiscaux dépend donc autant des taux votés que des bases fiscales. Ces bases fiscales sont fixées par la Direction Générale d'Impôts. Il en est de même pour le montant de l'impôt à payer par le contribuable : La somme à payer dépend du taux voté mais aussi de la base fiscale du bien imposé.

Pourquoi une augmentation des taux d'imposition ?

Afin d'avoir un revenu fiscal équivalent par rapport à 2007. En effet, les bases d'impositions ont baissé en 2008. Le revenu fiscal de la commune passera de 111 474 € à 115 000 € soit une augmentation de 3,16 %

Répartition du revenu fiscal de la commune par taxes :

Taxe	ANNEE 2007			ANNEE 2008		
	Taux	Base	Revenu Fiscal	Taux	Base	Revenu Fiscal
Taxe Habitation	7,95	295 877	23 522 €	8,40	300 200	25 217 €
Taxe Foncière Bâtie	6,87	221 262	15 201 €	7,31	226 700	16 572 €
Taxe Foncière Non Bâtie	61,19	13 806	8 448 €	64,54	14 000	9 036 €
Taxe Professionnelle	12,58	511 156	64 303 €	13,64	470 500	64 175 €
	Revenu Fiscal Total : 111 474 €			Revenu Fiscal Total : 115 000 €		

Comment se calcule l'impôt pour un contribuable ?

Somme à payer = Base fiscale du bien ou de l'entreprise x Taux correspondant voté par la commune

Augmentation des taux d'imposition : qu'est-ce que cela va vous coûter ?

A base Fiscale Fixe	Pour une Maison Base Fiscale 2 000	Pour du Foncier Bâti Base Fiscale 5 000	Pour du Foncier Non Bâti Base Fiscale 500	Pour une Entreprise Base Fiscale 20 000
En 2007	(7,95x2000)/100=159€	(6,87x5000)/100 =344€	(61,19x500)/100 =306€	(12,58x20000)/100=2516€
En 2008	(8,40x2000)/100=168€	(7,31x5000)/100 =366€	(64,54x500)/100 =323€	(13,64x20000)/100=2728€
Différence	Plus 9 €	Plus 22 €	Plus 17 €	Plus 212 €

EDITO



Bulletin d'Information de la Mairie de SABARAT
Contact : Mairie de Sabarat - 1, place du Pradet - 09350 SABARAT
Tel : 0561699108 - Fax : 0561695770 - Mail : mairiedesabarat@wanadoo.fr

Sabaratoises, Sabaratois,

Vous avez entre vos mains le premier numéro de « Entre Lère et Moulères », le nouveau bulletin d'information de votre commune. Complément de la revue municipale annuelle « Entre Randouly et Berbéziel », ce bulletin qui paraîtra 2 à 3 fois par an, vous présentera les projets, actes municipaux ou travaux importants de façon synthétique. Il est en effet très important que la mairie ne soit pas un lieu fermé et secret, mais que tous et toutes, vous soyez, dans la plus grande transparence, au courant des actions majeures qui sont mises en place dans l'intérêt de Sabarat et de ses habitants. Pour ma part, je pense que la communication et le dialogue peuvent éviter l'apparition de on-dit et de polémiques, le plus souvent stériles.

C'est dans cet esprit que ce numéro inaugural va vous présenter le Budget Primitif 2008. Acte majeur de la vie municipale, il montre quelles sont les orientations choisies par le conseil municipal. Pour cette année, nous voulons dégager une plus grande capacité à s'autofinancer. Cela nous permettra, dans les prochaines années, de budgétiser, sans avoir recours à l'emprunt dans la mesure du possible, les futurs travaux comme l'aménagement des Quatre Chemins ou la conception d'une rampe pour personne à mobilité réduite à la mairie. Mais de cela nous reparlerons dans un prochain numéro.

Bonne lecture à tous.

Le maire,
Milhorat Laurent

Pour tout renseignement complémentaire n'hésitez pas à prendre rendez vous à la mairie

Le Budget primitif, qu'est-ce que c'est ?

Le budget primitif ou prévisionnel de la municipalité établit les recettes et dépenses pour l'année à venir. Il est appelé primitif, car il est susceptible d'évoluer en cours d'année à la suite de dépenses ou de recettes imprévues. Ces ajustements du budget sont effectués grâce à des décisions modificatives (DM).

Et l'Autofinancement ?

C'est le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Il est constitué de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement.

Autofinancement Commune 2008 : 38 176 € - Objectif 2009 : 50 000 € environ

FONCTIONNEMENT

Budget primitif

2008

INVESTISSEMENT

DEPENSES

RECETTES

Charges de Personnel
84 250 €

Indemnités et Cotisations
Elus, Subventions CCAS
et Associations
23 900 €

Intérêts Emprunts
12 100 €

Dépenses Imprévues
de Fonctionnement
30 605 €

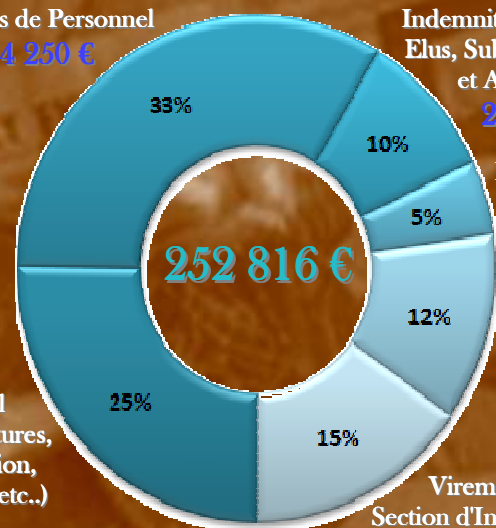
Virement à la
Section d'Investissement
38 176 €

Charges à
Caractère Général
(Eau, Energie, Fournitures,
Entretien, Alimentation,
Fêtes et Cérémonies, etc.)
63 785 €

Locations
(Salle du Langoust, Garages,
Appartements, Carrière, etc.)
19 000 €

Dotations de l'Etat
(DGF, Compensations
Exonérations Impôts,
DEL, etc.)
69 232 €

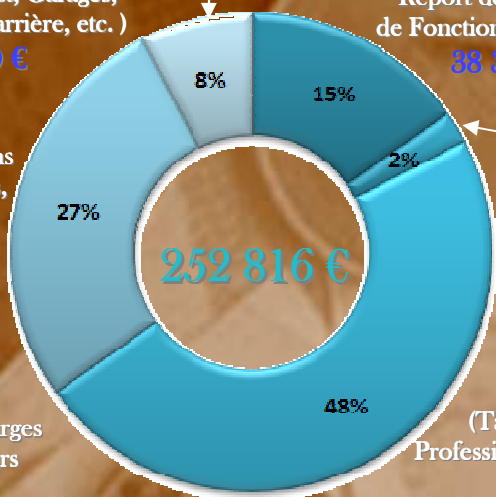
+ Atténuations de charges
+ Produits Financiers
258 €



Report de la Section
de Fonctionnement 2007
38 376 €

Produit de service
(Redevances diverses,
concession cimetière, etc.)
5 450 €

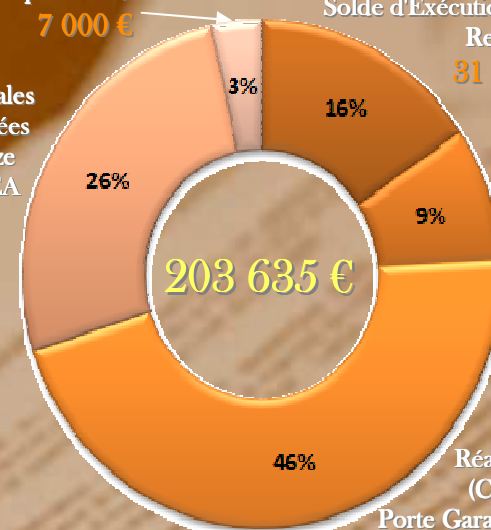
Part Revente
Domaine du CG09
5 500 €
+ Impôts et Taxes
(Taxe Habitation + Taxe
Professionnelle + Taxes Foncières)
115 000 €



Dépenses Imprévues d'Investissement
7 000 €

Solde d'Exécution d'Investissement
Reporte
31 726 €

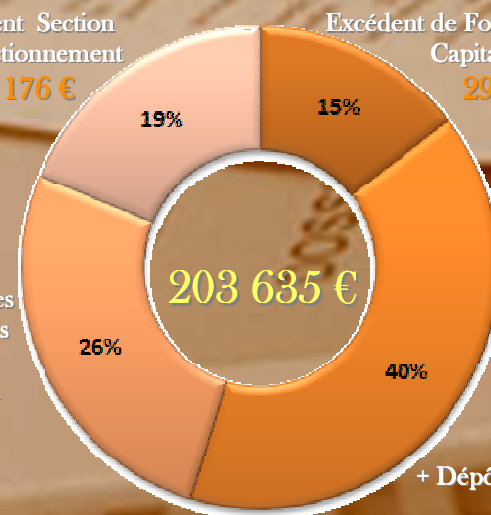
Opérations Patrimoniales
=> Opérations exécutées
par la CDC de l'Arize
(Voirie) ou le SDCEA
(Electrification)
pour la commune
58 862 €



Réalisations Investissement
(Carillon Eglise, Etudes,
Porte Garage Salle du Langoust,
Travaux voirie et empiérement suite intempéries, etc.)
93 697 €

Virement Section
de Fonctionnement
38 176 €

Opérations Patrimoniales
=> Opérations exécutées
par la CDC de l'Arize
(Voirie) ou le SDCEA
(Electrification) pour
la commune
58 862 €



Subventions
Etat, Région
et Département
81 621 €

+ Dépôts et Cautionnements reçus
400 €

Détails Certaines Dépenses de Fonctionnement :

Charges à Caractère Général => Electricité : 10 000 € - Assurances : 4 300 € - Carburant : 700 € - Combustible : 1 875 €
Repas Cantine : 8 000 € - Eau : 850 € - Frais Télécom : 3 000 € - Publications : 1 000 € - Fêtes et Cérémonies : 800 €
Fournitures Scolaires : 1 500 € - Fournitures Administratives : 2 500 € - Locations : 3 500 € - Taxe Foncière : 2 400 €
Maintenance (copieur + logiciels) : 3 200 € - Entretien Matériel Roulant : 1 800 € - Entretien bâtiments : 2 000 € - etc..
Charges Personnel => Rémunération : 56 000 € - Cotisations URSAF : 11 000 € - Cotisations Retraites : 10 000 € - etc..

Détails Certaines Recettes de Fonctionnement :

Locations => Carrière : 6 000 € - Appartement : 9 000 € - Garage : 1 800 € - Salle Langoust : 1 200 €

Détails Opération Investissement pour 2008 :

Carillon Eglise : 7 881 € - Porte Garage Salle du Langoust : 3 300 € - Matériels Informatiques : 1 716 €
Frais d'insertions et d'études : 2 800 € - Voirie + réfection pont de Menay suite Intempéries : 78 000 €

Subventions Investissement pour 2008 :

DGE : 29 889 € - Région Midi-Pyrénées : 22 300 € - Département de l'Ariège : 29 432 €

Opérations Patrimoniales :

Elles s'équilibrent en dépenses et en recettes, sans mouvements de fonds effectifs.

Communauté des Communes de l'Arize (Voirie) : 47 809 € - S.D.C.E.A. (Electrification) : 6 053 €